



# PIECES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU D'UN PASSEPORT

**RDV au** 04.67.87.84.00 **Mail :** [cni-passeport@ville-lunel.fr](mailto:cni-passeport@ville-lunel.fr)

**A retourner au service gestionnaire :** Police Municipale 176 Avenue Victor Hugo 34400 LUNEL

Prévoir 15 minutes par dossier. Merci de tenir compte des horaires d'ouverture du service et du nombre passeports et/ou CNI que vous avez à faire.

**Dépôt des dossiers et retrait des titres uniquement sur RDV**

**lunel**  
www.lunel.com

		Le formulaire CERFA ou Récapitulatif de la PRE-DEMANDE	1 Photo d'identité De – de 6 mois (Faites chez un professionnel agréé)	Justificatif de domicile (- d'1 an)	Le Titre sécurisé	Le Titre non sécurisé	Décret de naturalisation ou CNF	La déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (mairie) lors du dépôt du dossier
<b>1ère demande de CNI ou de Passeport</b>	Si vous possédez déjà un autre titre sécurisé : une CNI plastifiée, un passeport électronique ou biométrique en cours de validité ou périmé de – de 5 ans	X	X	X	X			
	Si vous possédez un autre titre non sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans	X	X	X		X		
	Si vous ne possédez pas un autre titre	X	X	X			X	
<b>Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport</b>	Si vous renouvelez un titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – de 5 ans	X	X	X	X			
	Si vous renouvelez un titre non sécurisé							
	Vous possédez un autre titre non sécurisé (encore valable ou périmé de – de 2 ans)	X	X	X		X		
	Vous possédez un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé depuis – de 5 ans	X	X	X	X	X		
	Si vous renouvelez un titre non sécurisé							
	Vous possédez un autre titre non sécurisé est périmé depuis + de 2 ans	X	X	X		X	X	
<b>Renouvellement d'une CNI ou d'un Passeport suite à une perte ou un vol</b>	Si vous ne pouvez pas présenter un autre titre sécurisé	X	X	X				X + fournir un autre document avec photo (permis de conduire, carte de fonction...)
	Si votre passeport biométrique perdu ou volé était en cours de validité ou périmé de – de 5 ans	X	X	X				
	Si vous pouvez présenter un autre titre sécurisé	X	X	X	X			

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

<http://ants.gouv.fr>

*Dans certains cas particuliers, d'autres justificatifs pourraient vous être demandés.*

La production d'un acte de naissance n'est pas obligatoire pour les personnes relevant du service central d'État Civil ou celles nées dans une autre commune reliée au réseau COMEDEC.

(<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adhérentes-la-dematerialisation>)

**Merci de vous munir de vos originaux et de toutes les photocopies lisibles.**

**Une photocopie du document par dossier.**

**1 dossier = 1 personne.**

**Le service ne fait pas les photocopies.**

**La prise de RDV est vivement conseillée pour le dépôt des dossiers**

*La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait du dossier.*

*Prévoir la présence des mineurs au dépôt du dossier CNI et/ou PASSEPORT ainsi qu'au retrait du titre pour les plus de 12 ans.*

#### **JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTES DE MOINS DE 1 AN**

- EDF (échéancier qui court sur l'année), GDF, impôts, facture de téléphone fixe ou portable, assurance habitation.
- Vous êtes hébergés : (à partir de 18 ans et même si vous êtes chez vos parents) merci de venir muni de la CNI, d'un justificatif de domicile, et d'une lettre de l'hébergeant (originaux + photocopies).

**Les justificatifs non acceptés** : les documents bancaires, les baux et quittances de loyer manuscrits, bulletins de salaire.

#### **ETAT CIVIL (originaux + photocopies)**

- Je viens de me marier et je souhaite porter mon nom d'époux(se) : copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois.
- Je souhaite porter la mention veuve ou veuf sur ma nouvelle carte nationale d'identité : acte de décès.
- Je suis divorcé(e) mais je souhaite toujours porter le nom de mon ex-époux(se) en nom d'usage : jugement de divorce ou lettre d'accord de l'ex-époux(se).
- Si vous êtes sous tutelle, merci de venir accompagné de votre tuteur et muni de votre jugement.
- Si vous êtes sous curatelle, merci de venir muni de votre jugement.

#### **PERTE / VOL**

**Lors du renouvellement de mon titre** :

- la perte se déclare en Mairie lors du dépôt du dossier,
- le vol se déclare à la police nationale ou à la gendarmerie.

**Vous devrez vous munir d'un timbre fiscal d'une valeur de 25 euros pour la CNI et de votre dernier avis d'imposition.**

#### **POUR LES MINEURS**

- Si divorce ou séparation : fournir le jugement (original + photocopie) uniquement si l'autorité parentale est exclusive ou garde alternée et si nécessaire l'accord de l'autre parent avec copie de sa CNI ou du passeport en cours de validité.
- En cas de garde alternée : merci de fournir les CNI, les justificatifs de domicile des 2 parents et une lettre du parent non présent donnant accord pour la procédure.
- Copie de la CNI ou du passeport en cours de validité du représentant de l'autorité parentale présent le jour du dépôt du dossier.
- Si Nom d'Usage (même en cas de renouvellement), fournir l'autorisation et la photocopie de la pièce d'identité du parent non présent au dépôt,

#### **TARIFS DES PASSEPORTS**

Nous ne délivrons que des passeports biométriques.

- Adultes : 86,00 € (timbres fiscaux),
- De 15 à 18 ans : 42,00 € (timbres fiscaux),
- Moins de 15 ans : 17,00 € (timbres fiscaux).

*La Mairie ne vend pas de timbres.*

*Les timbres fiscaux électroniques sont disponibles auprès des buralistes ou sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)*